

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2022_90 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec L'Union Pompiers 13

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée Équipier de Première Intervention (EPI). L'Union Pompiers 13 propose ce type de formation.

DECIDE de passer une convention avec L'Union Pompiers 13 - Bâtiment Lou Gabian bat E, 7 Place Jean Jaurès, 13130 Berre-l'Étang, afin de faire bénéficier dix agents de cette formation qui sera dispensée le 24 novembre 2022, pour un montant de 335 € HT.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 13 octobre 2022.

Le Maire

Olivier GUINOT

